Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Reconversion d'une friche industrielle en bâtiment neuf à usage d'entrepôt et de bureaux d'accompagnement, d'une surface de plancher totale d'environ 13 400 m² dans la zone d'activités de Trappes-Elancourt (78).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SEGRO Urban Logistics PR2

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : SEGRO France, elle-même représentée par Laurence GIARD, Directeur Général.

RCS / SIRET : 8 5 0 2 5 0 0 7 7 0 0 0 1 1

Forme juridique : Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39a : travaux de construction qui créent une surface de plancher [...] supérieure ou égale à 10 000 m².	Le projet prévoit la création d'une surface de plancher totale d'environ 13 400 m². ICPE : à déclaration pour la rubrique 1530 (stockage de papier). (déclaration de 1000 à 20000 m3 / projet : 19000 m3) IOTA : à déclaration pour la rubrique 2.1.5.0 (infiltration d'eaux pluviales). (déclaration de 1 à 20 ha / projet : 4,7 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'assiette du projet, d'une surface de 4,7 hectares, accueillait un entrepôt frigorifique datant des années 70-80, d'une surface d'environ 22 000 m², exploité jusqu'en janvier 2021. Cet entrepôt a fait l'objet d'une démolition (fin des travaux prévue au 1er trimestre 2022).

Le nouvel entrepôt qui sera construit comportera :
- 2 cellules de stockage d'un peu moins de 6 000 m² chacune.
- Des locaux techniques : pompes sprinklers et réserve d'eau pour l'extinction automatique d'incendie, transformateur, chaufferie au gaz, local de charge des batteries des engins de manutention.
- Une aire de stockage des palettes en extérieur sous auvent.
- Des voiries et aires de stationnement pour les véhicules du personnel et les camions.
- Des aires de chargement/déchargement.

Le projet comporte plus de 40 % d'espaces verts qui seront conçus en collaboration avec un paysagiste/assesseur avec pour objectif d'obtenir la certification "BiodiverCity".

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif :
(1) La reconversion d'une ancienne friche industrielle comportant un entrepôt obsolète (ayant été démoli entre septembre et décembre 2021) en un bâtiment neuf entouré de plus de 40 % d'espaces verts.
(2) La création d'un nouveau bâtiment conformément aux nouvelles normes énergétiques et environnementales (notamment par la mise en place de panneaux photovoltaiques en toiture, RT2012 pour les bureaux) et répondant aux besoins d'un utilisateur pressenti, acteur international dans le secteur papetier.
(3) Un bâtiment "signal", d'architecture qualitative, marquant l'entrée de la zone d'activités Trappes-Elancourt.
(4) Les labellisations "BREEAM Excellent" et "BiodiverCity".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La démolition du site existant a débuté en septembre 2021. Le bâtiment a été entièrement démoli en décembre 2021. L'ensemble des travaux liés à la démolition sera achevé en février 2022 (permis de démolir n°78 208 21 E 0002 du 25/05/2021).

Le chantier durera environ 10 mois et comportera les phases suivantes :
- préparation des sols
- construction de l'entrepôt
- réalisation des voiries et bassins de stockage des eaux
- mise en forme et plantation des espaces verts

Pendant toute la durée du chantier, une base vie sera aménagée afin de permettre l'accès au site et le stationnement du personnel du chantier. La base vie comportera des sanitaires. Les eaux de la base vie seront rejetées dans le réseau public d'assainissement. Une gestion stricte des déchets de chantier sera mise en œuvre afin de permettre leur valorisation dans les meilleurs conditions possibles.

Pendant la phase d'aménagement des réseaux d'assainissement, les attentes seront obturées afin d'éviter que les eaux de ruissellement soient dirigées vers le réseau d'assainissement.

Afin d'encadrer les mesures qui seront prises dans le cadre du chantier, une certification BREEAM, niveau "excellent", sera mise en place. Cette certification vise notamment la mise en place de mesures pendant la période du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la réalisation d'un entrepôt dédié au stockage et à la distribution de papier.

Il emploiera environ 30 personnes à temps plein et fonctionnera du lundi au vendredi en journée.

L'activité consistera à réceptionner des palettes de papier ou des rouleaux par camion puis à les stocker en racks. Les palettes sont ensuite principalement réexpédiées entières, et pourront éventuellement être éclatées (picking) pour la préparation de commandes destinées aux clients. Les réceptions et expéditions s'effectueront principalement par poids-lourds ou porteurs. Il est attendu un flux d'environ 40 camions par jour.

Les eaux pluviales seront collectées et stockées dans des bassins. Elles seront rejetées vers le réseau public en respectant un débit de fuite de 1 L/s/ha, conformément au règlement du PLUi de Saint Quentin en Yvelines. Une partie de ces eaux sera infiltrée si les conditions de perméabilité le permettent.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du Code de l'urbanisme, le projet :
- a fait l'objet d'une demande de permis de démolir (permis de démolir n°78 208 21 E 0002 du 25/05/2021)
- fait l'objet d'une demande d'agrément bureaux
- fera l'objet d'une demande de permis de construire

Au titre du code de l'environnement, le projet fait l'objet :
- d'un examen au cas par cas
- d'un dossier de déclaration ICPE, intégrant une rubrique IOTA à déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale totale de la parcelle :	47 090 m²
Surface de plancher (dont cellules de stockage) :	13 400 m² (11 950 m²)
Emprise au sol du bâtiment :	13 294 m²
Voiries et parkings :	11 891 m²
Espaces verts :	21 904 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

71 avenue Georges Politzer
78 990 Elancourt

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 1° 5 8 ' 1 4 " 1 7 **Lat.** 4 8 ° 4 5 ' 4 0 " 5 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Voir en annexe l'étude menée par un écologue en décembre 2021 en complément du présent formulaire.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un PPBE a été établi pour la commune d'Elancourt le 9 décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Elancourt est visée par un PPRI (arrêté préfectoral du 2 novembre 1992). La commune n'est pas visée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas répertorié dans la base de données BASOL. Le site BASOL le plus proche est une ancienne station-service située à près de 800 m à l'ouest.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas situé à proximité de captages d'eau. Le captage d'eau le plus proche répertorié est situé à plus de 1 km à l'ouest.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'est pas dans une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est le "Massif de Rambouillet et zones humides proches" (réf. FR1112011) : elle est située de l'autre côté de l'av. G. Politzer (à environ 20 m du site).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site est éloigné des sites inscrits ou classés. Le site classé le plus proche est la "vallée de Chevreuse", qui se trouve à environ 700 m au sud-est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prélèvement d'eau direct dans le milieu naturel. Consommation d'eau de ville limitée aux sanitaires, aux besoins de nettoyage et à la défense incendie (remplissage de la réserve d'eau d'incendie, essais hebdomadaires).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux de terrassement pour la construction du futur bâtiment seront équilibrés entre les déblais et les remblais. La démolition du bâtiment actuel a fait l'objet d'un diagnostic déchets préalable afin d'apprécier les différents types de matériaux présents. Ceux-ci seront adressés à des centres de valorisation spécifiques (ECT, REP, Veolia, Lusofer...) et seront valorisés à plus de 80 %. L'ensemble des bétons sera concassé in-situ et remis en oeuvre au titre des structures de voirie du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les travaux de terrassement pour la construction du futur bâtiment seront équilibrés entre les déblais et les remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La surface de l'ancien bâtiment et les espaces imperméabilisés occupaient la quasi-totalité du terrain, ne laissant aux espaces verts qu'une très faible surface linéaire localisée, pour l'essentiel, en périphérie de l'emprise. Les espaces verts occuperont plus de 40 % du site. Il s'agira d'un gain de surface et le label BiodiverCity apportera la garantie de mise en place de mesures favorables aux différents biotopes permettant le développement de plusieurs espèces animales (petite faune notamment).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le terrain est actuellement presque entièrement imperméabilisé. Le projet vise à recréer d'importantes surfaces d'espaces verts (environ 40 % de la surface globale). Il aura donc un impact positif sur la faune et la flore. Voir en annexe l'étude menée par un écologue en décembre 2021 en complément du présent formulaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Voir en annexe l'étude menée par un écologue en décembre 2021 en complément du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Voir en annexe l'étude menée par un écologue en décembre 2021 en complément du présent formulaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La cartographie du risque d'inondation sur la commune montre que ce risque est lié au "Ru d'Elancourt", qui passe à plus de 3 km au nord. Le site n'est donc pas concerné par les risques d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	La future activité n'est pas source d'émissions atmosphériques, ou d'eaux usées industrielles qui pourraient engendrer des risques pour les populations voisines. Aucune industrie source d'importantes émissions atmosphériques n'est répertoriée à proximité du site (celui-ci est principalement entouré par des voiries, voies ferrées et des petits sites d'activité ou de logistique).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Environ 30 véhicules légers attendus chaque jour. Environ 40 véhicules de transport attendus chaque jour (poids-lourds et porteurs principalement). A titre de comparaison, un comptage de 2009 fait état d'un flux d'environ 22300 véhicules/jour sur la D58 et d'environ 66800 véhicules/jour sur la N10.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les sources de bruit se limitent au trafic routier engendré. Le site est entouré de voiries à forte circulation et de voies ferrées qui engendrent un niveau sonore conséquent. Les cartographies de bruit établies dans le cadre du PPBE du 9 décembre 2015 montrent que le site est dans une zone fortement exposée au bruit, et que les niveaux sonores sont principalement engendrés par les infrastructures environnantes. Ces nuisances ne sont pas de nature à perturber le fonctionnement du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	La future activité n'est pas source d'odeurs. L'environnement du site n'est pas concerné par des odeurs marquées. L'impact sur l'air est principalement liée au trafic routier environnant.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	L'activité du site n'entraîne pas de vibrations marquées. La proximité des voies ferrées est susceptible d'entraîner de légères vibrations : celles-ci ne sont pas de nature à perturber le fonctionnement du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Les aires extérieures feront l'objet d'un éclairage le matin et le soir en fonction des horaires d'ouverture. Un éclairage réduit pourra être maintenu la nuit pour des raisons de sécurisation du site. L'éclairage sera limité et orienté vers le bas. Le site est localisé dans un environnement urbain dense, marqué par un éclairage nocturne des voiries.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Émissions dans l'air uniquement liées à la chaufferie. Il s'agira d'une chaufferie au gaz naturel : les émissions seront pauvres en polluants atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet d'eaux usées issues des sanitaires. Rejet d'eaux pluviales vers le réseau (en respectant le débit de fuite préconisé par le règlement du PLUi de Saint Quentin en Yvelines) et en infiltration.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Pas d'effluents industriels. Rejets limités aux eaux usées issues des sanitaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets liés au picking et la préparation des commandes (film plastique, emballages, cartons...). Déchets de type ordures ménagères (personnel). Déchets liés aux opérations de maintenance (remplacement de matériel, vidange du séparateur d'hydrocarbures).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Construction d'un entrepôt entre une voie ferrée et deux routes à circulation importante. L'entrepôt vient en remplacement d'un entrepôt qui avait une surface de plancher plus importante (22 000 m² pour l'ancien entrepôt contre 13 400 m² pour le nouveau projet).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le nouveau projet, d'une surface de plancher totale de 13 400 m², vient remplacer un entrepôt frigorifique d'une surface de plancher supérieure (22 000 m²) qui était soumis à autorisation ICPE, notamment pour le système de réfrigération fonctionnant à l'ammoniac. Les nouvelles activités seront le stockage et la distribution de papier (soumis à déclaration ICPE).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mise en place de moyens de gestion des eaux pluviales (pré-traitement, tamponnement, régulation du débit de fuite, infiltration).

Création d'espaces verts plus de 40 % de la superficie globale). Ces espaces seront conçus en collaboration avec un paysagiste/ assesseur avec pour objectif la création d'espaces de biodiversité. Ils feront l'objet d'une certification "BiodiverCity".

Respect des contraintes réglementaires environnementales (arrêté ministériel du 30 septembre 2008 relatif aux installations soumises à déclaration au titre de la rubrique 1530 de la nomenclature ICPE).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse menée dans le cadre du cas par cas montre que le projet est situé dans un environnement fortement urbanisé ne présentant pas de sensibilité particulière. De plus, le projet prendra place sur un terrain anciennement occupé par un entrepôt plus conséquent. Le projet entraînera également une amélioration pour l'environnement et la santé humaine (arrêt de l'activité de production de froid par ammoniac, augmentation de la proportion et de la qualité des espaces verts, amélioration des conditions de gestion des eaux pluviales). Enfin, le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration ICPE (qui inclura la rubrique IOTA induite par l'infiltration des eaux pluviales) et respectera donc les mesures permettant de limiter les impacts associés pour le type d'activité attendue (arrêté ministériel de prescriptions générales pour les installations à déclaration au titre de la rubrique 1530). Pour toutes ces raisons, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Etude de l'écologue (décembre 2021).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Paris le, 23/12/2021

Signature

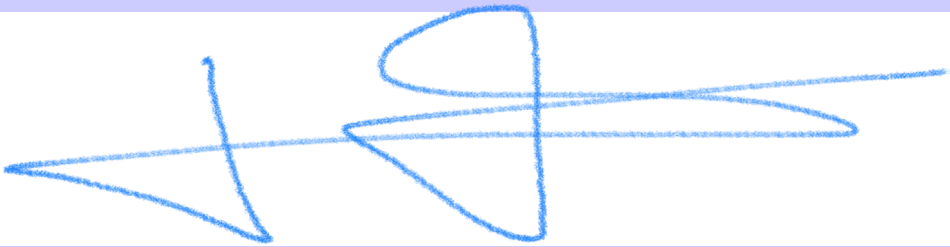

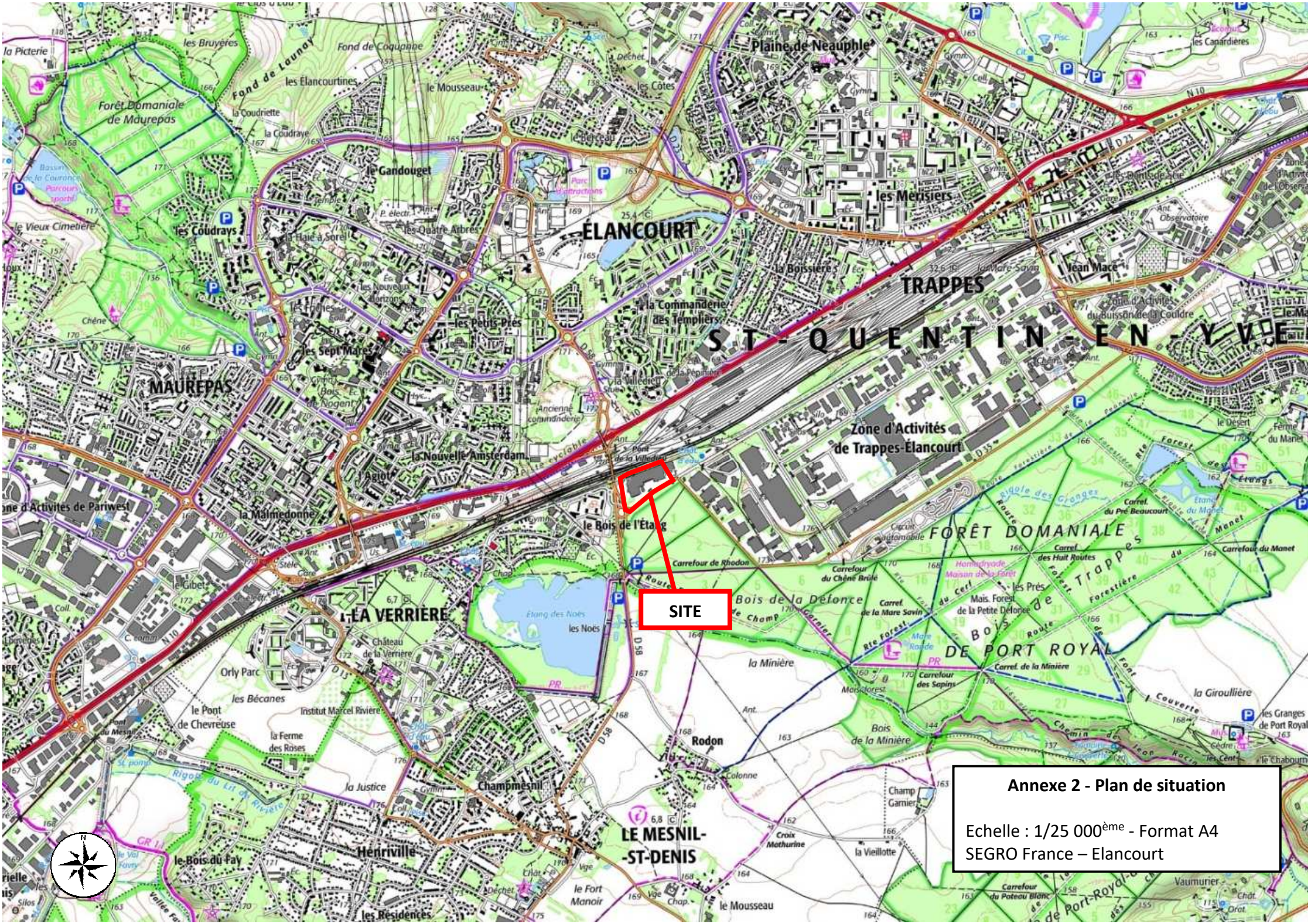
SITE
ÉLANCOURT
TRAPPES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES
MAUREPAS
LA VERRIÈRE
LE MESNIL-ST-DENIS
Plaine de Neauphle
Zone d'Activités de Trappes-Élancourt
FORÊT DOMANIALE de Trappes
BOIS DE PORT ROYAL
Forêt Domaniale de Maurepas
Annexe 2 - Plan de situation
Echelle : 1/25 000ème - Format A4
SEGRO France – Elancourt

Annexe 3 – Photographies du site
05/2019

Photo n°1

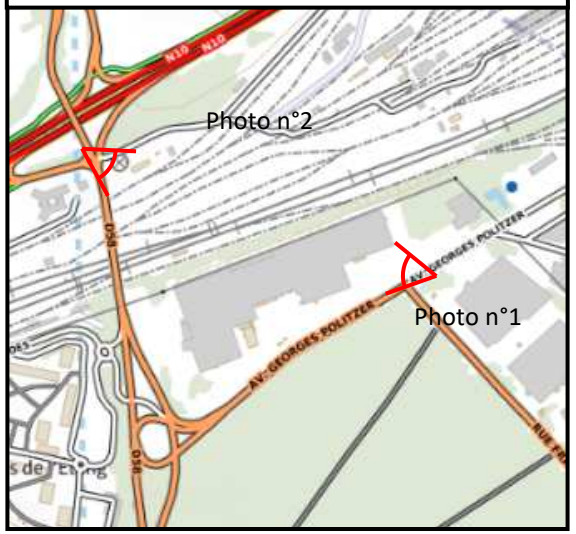

Photo n°2

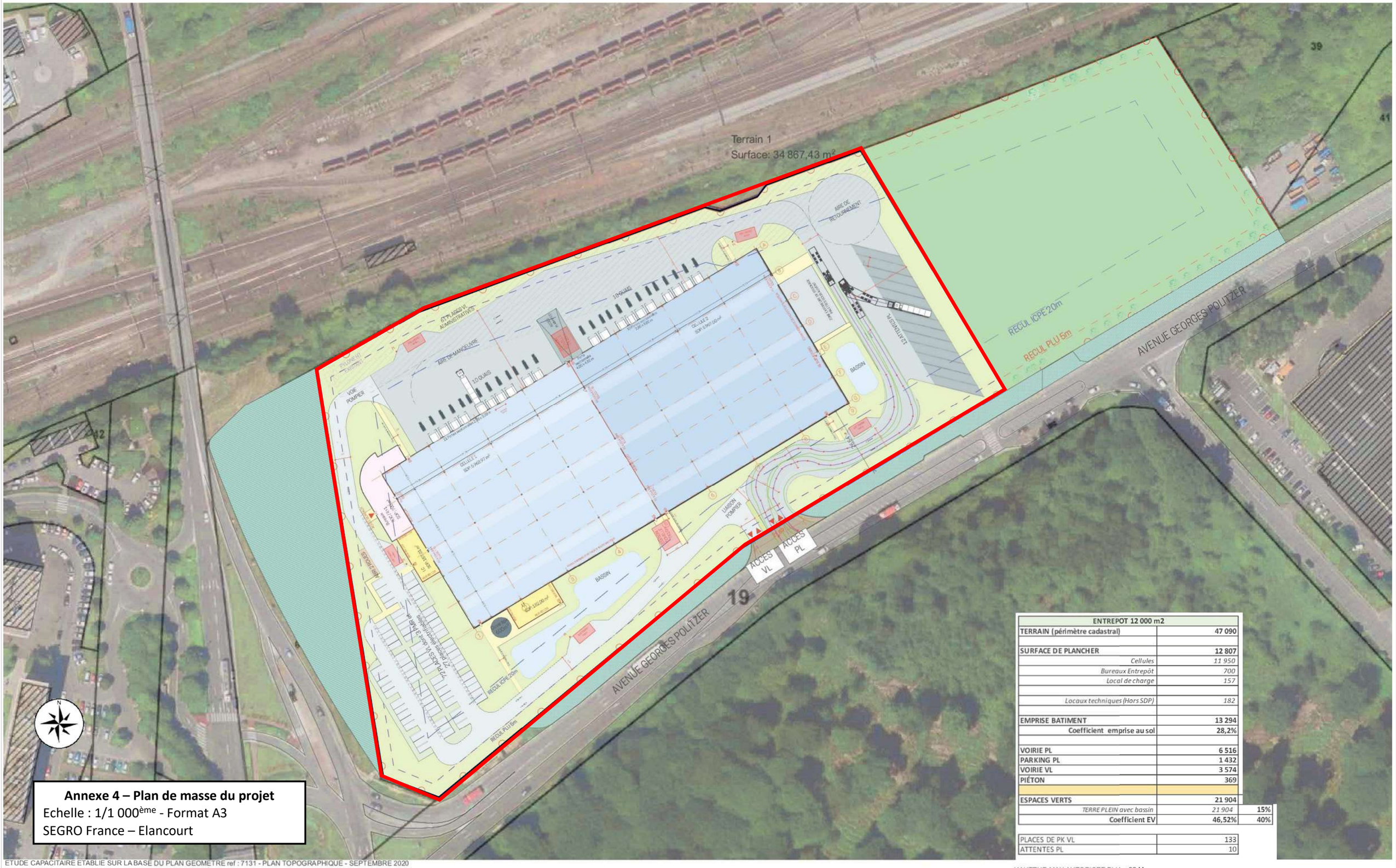

Annexe 4 – Plan de masse du projet
Echelle : 1/1 000ème - Format A3
SEGRO France – Elancourt

ENTREPOT 12 000 m2		
TERRAIN (périmètre cadastral)	47 090	
SURFACE DE PLANCHER	12 807	
Cellules	*11 950*	
Bureaux Entrepôt	*700*	
Local de charge	*157*	
Locaux techniques (Hors SDP)	*182*	
EMPRISE BATIMENT	13 294	
Coefficient emprise au sol	28,2%	
VOIRIE PL	6 516	
PARKING PL	1 432	
VOIRIE VL	3 574	
PIÉTON	369	
ESPACES VERTS	21 904	
TERRE PLEIN avec bassin	*21 904*	15%
Coefficient EV	46,52%	40%

PLACES DE PK VL	133
ATTENTES PL	10

ETUDE CAPACITAIRE ETABLIE SUR LA BASE DU PLAN GEOMETRE ref : 7131 - PLAN TOPOGRAPHIQUE - SEPTEMBRE 2020
NB : LA SURFACE MESUREE SUR LE PLAN EST DE 47 046 m²
PM : SURFACES ESPACES VERTS EXISTANTS = 7 023 m²
SOUS RESERVES DES RELEVES GEOMETRES DU TERRAIN, ET DU PROGRAMME FINAL PROJET

HAUTEUR MAX AUTORISEE PLU = 22 M
HAUTEUR LIBRE SOUS POUTRE 12 M / NIVEAU BATIMENT A L'ACROTERE 15 M env.

SEGRO France
20, rue Brunel
75017 PARIS
01 56 89 31 64

Georges Politzer 78990 Elancourt

PHASE	PLAN N°
ESQ	ESQ-02
INDICE	DATE
Ind - 0	22/11/2021

Elancourt - Réalisation d'un Entrepôt
Etude Capacitaire

Plan de masse Entrepôt

1:1300

N

ATELIER M3 ARCHITECTES

DOCUMENT GRAPHIQUE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE D'ATELIER M3, REPRODUCTION MEME PARTIELLE INTERDITE SANS ACCORD PREALABLE D' ATELIER M3. LES PLANS FOURNIS NE PEUVENT EN AUCUN CAS SERVIR DE PLANS D'EXECUTION POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE.

Annexe 5 - Plan de l'environnement du site dans un rayon de 100 m

Photographie aérienne : 2018 (Géoportail)

Echelle : 1/2 000ème - Format A3

SEGRO France – Elancourt

SEGRO

Projet Elancourt 78990

Compléments écologiques à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3 du code de l'environnement

CERFA n°14734*03

Décembre 2021

ECOSYSTEMES

Jean-Jacques BIGNON

Ecologue

SOMMAIRE

1 Localisation de la zone de projet 3
1.1 A l'échelle du territoire extra-communal 3
1.2 A l'échelle du territoire communal 3
1.3 A l'échelle de la parcelle 3
2 Les zonages d'inventaire 6
3 Les zonages de protection et d'obligations européennes 7
4 Les corridors biologiques 9
5 Résultats des inventaires réalisés au cours de la journée du 1er décembre 12
5.1 Les habitats 12
5.2 La flore 12
5.3 Les oiseaux 13
5.4 Les mammifères 15
5.5 Les Chauves-souris 15
5.6 Les reptiles 16
5.7 Les batraciens 16
5.8 Les insectes 16

Liste des figures

Figure 1 – Localisation de la zone de projet au plan extra-communal 3
Figure 2 – Localisation de la zone de projet sur le territoire communal. 3
Figure 3 – La zone de projet à l'échelle de la parcelle 5

Liste des annexes

ANNEXE 1 – Inventaire de la flore observée 22
ANNEXE 2 – La zone de projet la plus proche des Zones Naturelles d'intérêt Faunistique, Floristique et Ecologique ZNIEFF de type 1 et ZNIEFF de type 2 24
ANNEXE 3 - La zone de projet la plus proche des sites Natura 2000 de la Directive Oiseaux e de la Directive Habitat 24
ANNEXE 5 – La zone de projet à 3 km de la Réserve Naturelle Nationale 25
ANNEXE 6 – Les corridors biologiques en Ile de France 26
ANNEXE 7 – Les enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile-de-France 27
ANNEXE 8 - Carte de la végétation 29

1 LOCALISATION DE LA ZONE DE PROJET

1.1 A l'échelle du territoire extra-communal

Le projet se situe sur la commune d'Elancourt dans le département des Yvelines, précisément à l'extrémité Ouest de la zone d'activités de Trappes-Elancourt entre l'agglomération urbaine d'Elancourt la gare de triage de Trappes à l'Est, la Forêt domaniale de Port-Royal et l'Etang des Noés au Sud (figure 1).

Figure 1 – Localisation de la zone de projet au plan extra-communal

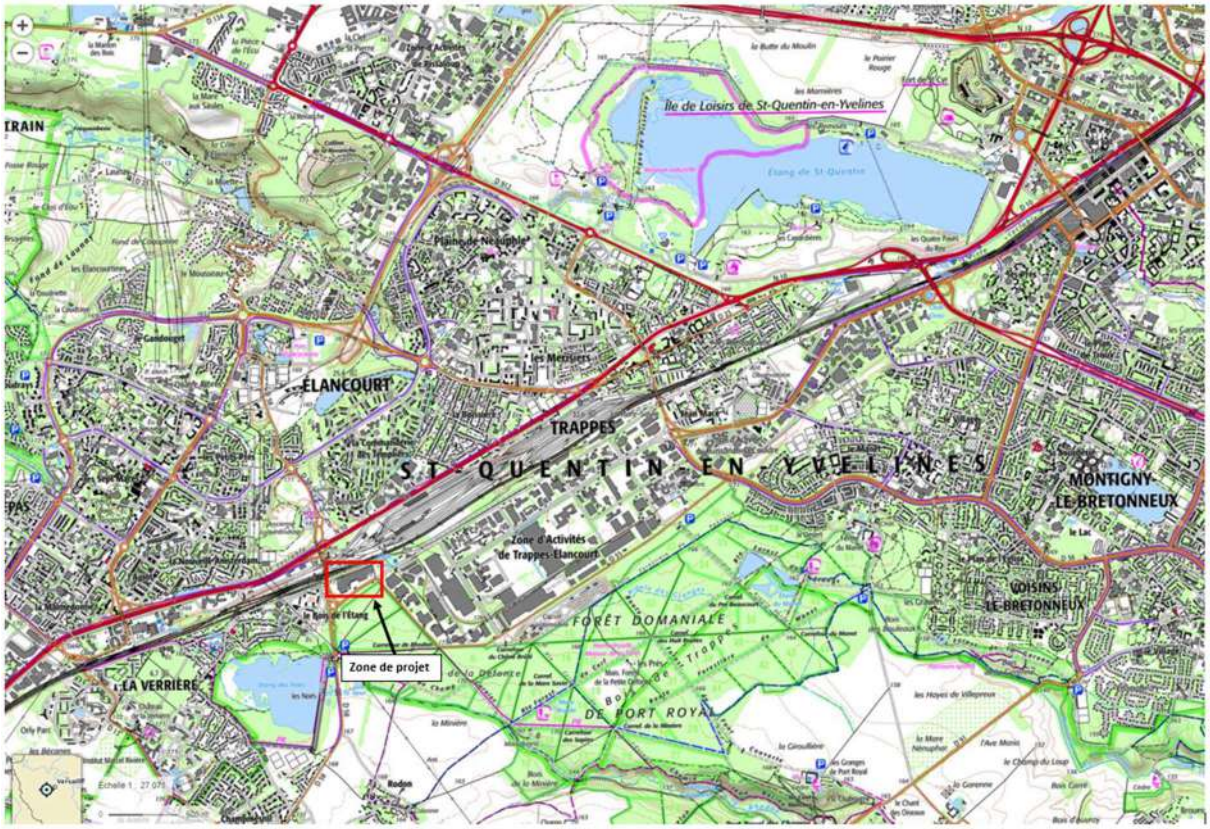

1.2 A l'échelle du territoire communal

La zone de projet se situe à l'extrémité Ouest de la zone d'activités de Trappes-Elancourt, à l'extrémité Sud de la commune (figure 1). La zone de projet est installée dans un contexte industriel et urbain où la seule expression naturelle proche est la pointe de la Forêt domaniale de Port-Royal (figures 2).

1.3 A l'échelle de la parcelle

La zone de projet repose sur les parcelles 7, 40 et 42, section AY pour une contenance foncière voisine de 47 090 m². La parcelle était occupée par l'entreprise (SOFRILOG SNC) et l'entrepôt a aujourd'hui été démoli. Quelques arbres ornementaux et une partie des anciens espaces verts ont été maintenus malgré la démolition. La parcelle est limitée au Nord par la voie ferrée, à l'Est par une entreprise, au Sud par l'Avenue Georges Politzer et à l'Est par un échangeur sur la D58 Elancourt-Verrières.

Figure 2 – Localisation de la zone de projet sur le territoire communal.

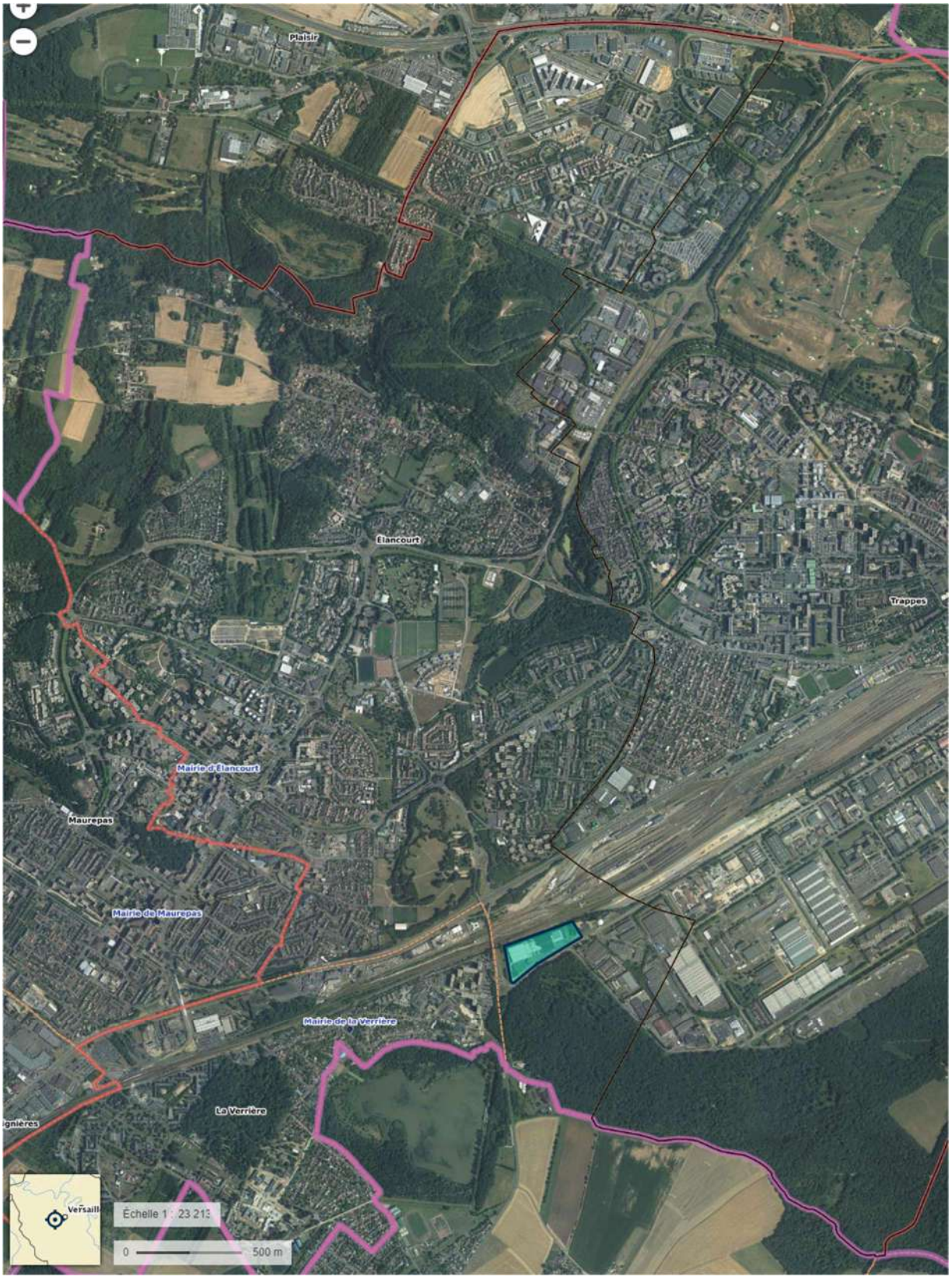
Plaisir
Élancourt
Trappes
Mairie d'Élancourt
Maurepas
Mairie de Maurepas
Mairie de la Verrière
La Verrière
Échelle 1 : 23 213
0
500 m

Figure 3 – La zone de projet à l'échelle de la parcelle

2 LE PROJET ENVISAGE

La figure 3 montre l'occupation de l'ancien entrepôt. La surface du bâtiment (22 000 m²) et les espaces imperméabilisés occupaient la quasi-totalité de la surface ne laissant aux espaces verts qu'une très faible surface linéaire localisée, pour l'essentiel, en périphérie de l'emprise.

Figure 4 – Le projet envisagé

La figure 4 montre l'implantation du nouveau projet sur le même parcellaire. L'emprise du projet prévu occupe une surface d'environ 13 300 m², soit 41% de moins que la surface du précédent bâtiment.

Les espaces verts du projet occupent près de la moitié (47%) de la surface totale de l'emprise. Le projet laisse donc une emprise intéressante pour les espaces verts.

De surcroit, le projet s'entoure du label BiodiverCity qui sera un gage d'amélioration de la biodiversité.

En termes de niveau d'activités, le projet est différent : l'ancien site reposait sur une surface de 22 000 m² avec un stockage frigorifique (fonctionnant à l'ammoniac) alors que le nouveau projet s'appuie sur une surface d'environ 13 400 m² avec un stockage à sec.

5 - Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Dans un rayon proche inférieur à 5 km, nous recensons plusieurs aires d'inventaire ou de protection.

3 LES ZONAGES D'INVENTAIRE

- ZNIEFF de type 1 (Annexe 2)
    - Etang des Noés à 500 mm au Sud Sud-Ouest de la zone de projet
    - Fonds tourbeux de Port-Royal des champs à 2,2 km au Sud-Est de la zone de projet
    - Fonds de Bellepanne et du Pommeret à 3 km Sud-Sud-Ouest de la zone de projet
    - Etang de Saint-Quentin à 3,3 km au Nord-Nord-Est de la zone de projet
    - Aulnaie du moulin neuf à Frécambeau à 3,5 km au Nord-Nord-Ouest de la zone de projet
    - Prairie de la Gravelle et ses abords à 4,2 km au Sud-Est de la zone de projet
    - Bois tourbeux du Moulin blanc à 5,2 km à l'Ouest de la zone de projet
    - Vallon du Petit et Grand Etang à 5,5 km à l'Ouest de la zone de projet
    - Bois de la Talle et prairies du Long Champ à 7,5 km à l'Ouest de la zone de projet
    - Zone bocagère du grand buisson à 8,7 km à l'Ouest de la zone de projet
- ZNIEFF de type 2 (Annexe 2)
    - Vallée du Rhodon à 20 m au Sud de la zone de projet
    - Vallée de l'Yvette amont et ses affluents à 3,6 km au Sud-Ouest de la zone de projet
    - Bois des Hautes Bruyères à 4,6 km à l'Ouest de la zone de projet
    - Forêt de Bois d'Arcy à 4,6 km de la zone de projet
- ZICO

  Absence de ZICO

De toutes les zones identifiées, **la zone la plus proche de celle du projet se situe à 500 m** au Sud Sud-Ouest de la zone de projet**.** Cette zone fait l'objet d'une description que nous révélons de manière à cibler un éventuel impact.

<u>Interprétation sur la ZNIEFF de type 1 – *Etangs des Noés*</u>

Cette znieff s'étend sur 43,43 hectares. La périphérie de cette zone se situe à 500 m de celle de la zone de projet la plus proche. L'intérêt de cette ZNIEFF porte sur les plantes aquatiques et les Odonates. Déjà des habitats non présents sur le site de projet.

Description

Flore

L'étang des Noés rassemble une part prépondérante du patrimoine faunistique et floristique de la commune du Mesnil-Saint-Denis. Il héberge une grande diversité d'habitats naturels et présente un fort intérêt botanique : la Léersie Faux-riz (*Leersia oryzoides*), la Stellaire glauque (*Stellaria palustris*) et le Pâturin des marais (*Poa palustris*), toutes protégées régionales et rares en Île-de-France. 10 espèces végétales sont déterminantes de ZNIEFF en plus des 3 espèces protégées.

Habitat

53.1 Roselière

Discussion : la zone de projet est dépourvue de réseau hydrographique de surface susceptible d'alimenter les communautés d'amphibies en eau. Aucun lien fonctionnel n'a été relevé sur la fiche ZNIEFF entre la zone de projet et la surface de la ZNIEFF.

D'autres habitats composent cette ZNIEFF : Bois de trembles, Fossés et petits canaux, Eaux douces, Prairies humides et mégaphorbiaies, chênaies-charmaies et bois marécageux d'Aulnes.

Discussion : ces habitats sont tous associés aux systèmes hydrographiques de l'étang des Noés.

❖ **Les habitats ne présentent pas d'enjeu face au projet**

Faune

Le second intérêt pour cette ZNIEFF est la présence d'espèces protégées d'insectes : 1 coléoptère aquatique, 3 odonates, 2 oiseaux, 4 orthoptères. L'ensemble de ces espèces déterminantes sont corrélées à l'eau.

❖ **La faune ne présente pas d'enjeu face au projet**

Les autres zones d'inventaire sont situées entre 2,2 km (Fonds tourbeux de Port-Royal des champs au Sud-Est) et 8,7 km (Zone bocagère du grand buisson à l'Ouest). Ces zones ne présentent pas de commentaires en raison de l'éloignement de la zone de projet. Le projet n'est pas en mesure de causer des impacts au point de modifier le fonctionnement hydraulique ou de déranger les peuplements d'espèces animales et végétales en ces lieux.

➢ **Cette ZNIEFF ne présente pas d'enjeu face au projet. Par conséquent le projet n'aura pas d'impact sur cette ZNIEFF.**

4 LES ZONAGES DE PROTECTION ET D'OBLIGATIONS EUROPEENNES

- Réserve Naturelle Nationale (annexe 5) :
    - Réserve naturelle de Saint-Quentin à 3 km au Nord-Est de la zone de projet.
    - Etangs et rigoles d'Yvelines à 480 m au Sud-Ouest de la zone de projet

    ➢ **Le site est suffisamment éloigné pour ne pas impacté le fonctionnement de la Réserve Naturelle**
- Directive habitat : Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline à 7,6 km au sud-est de la zone de projet (Annexe 3)

    ➢ **Le site est suffisamment éloigné pour ne pas impacté ce site d'importance communautaire**
- Directive Oiseaux (Annexe 3)

- Etang de Saint-Quentin à 3 km au Nord-Est de la zone de projet.
  - **Le site est suffisamment éloigné pour ne pas impacté le fonctionnement de cette zone de protection spéciale.**

- Massif de Rambouillet et zones humides proches à 20 m au Sud de la zone de projet.
  Le projet n'est pas en mesure de détérioré les habitats forestiers proches. Le fort trafic de la rue Georges Politzer constitue une barrière entre les habitats forestiers et ceux de la zone de projet. La grande différence entre ces deux contextes limite toute tentative à la faune à s'installer dans un espace peu favorable sachant que le milieu forestier apporte aire de reproduction, quiétude et ressource trophique. Les fonctionnalités de la Zone de Protection Spéciale ne seront pas impactées durant les périodes de travaux et d'exploitation.

  Rappelons que le projet diffère en termes de niveau d'activités : l'ancien site reposait sur une surface de plancher de 22 000 m² avec un stockage frigorifique (fonctionnant à l'ammoniac) alors que le nouveau projet s'appuie sur une surface de plancher d'environ 13 400 m² avec un stockage à sec, par conséquent l'impact environnemental sera réduit.

  - **Le projet n'impactera pas les fonctionnements biologiques et écologiques de la zone de protection spéciale.**

Discussion sur les zonages d'inventaire et de protection

Ces zonages ne présentent pas d'enjeu face au projet. Par conséquent le projet n'aura pas d'impact sur les zonages de protection et d'obligations européennes.

Le projet est d'une surface de plancher substantiellement moins grande (13 400 m²) que celle de l'ancien entrepôt (22 000 m²) dont il n'a pas été apportés de faits négatifs sur les zones de protection et d'inventaire qui viennent d'être définies.

Le projet ne saurait apporter un impact quelconque sur les fonctionnalités hydrologiques, édaphiques, climatiques susceptibles de modifier celles de toutes ces zones d'inventaire et de protection.

5 LES CORRIDORS BIOLOGIQUES

L'extrait de la trame verte et bleue de l'Ile-de-France montre que le projet est situé dans une zone dépourvue de trame verte et bleue, ni corridors biologiques et cœurs de biodiversité (cf. carte en annexe).

Figure 5 - Les composantes de la trame verte et bleue de la région Ile-de-France

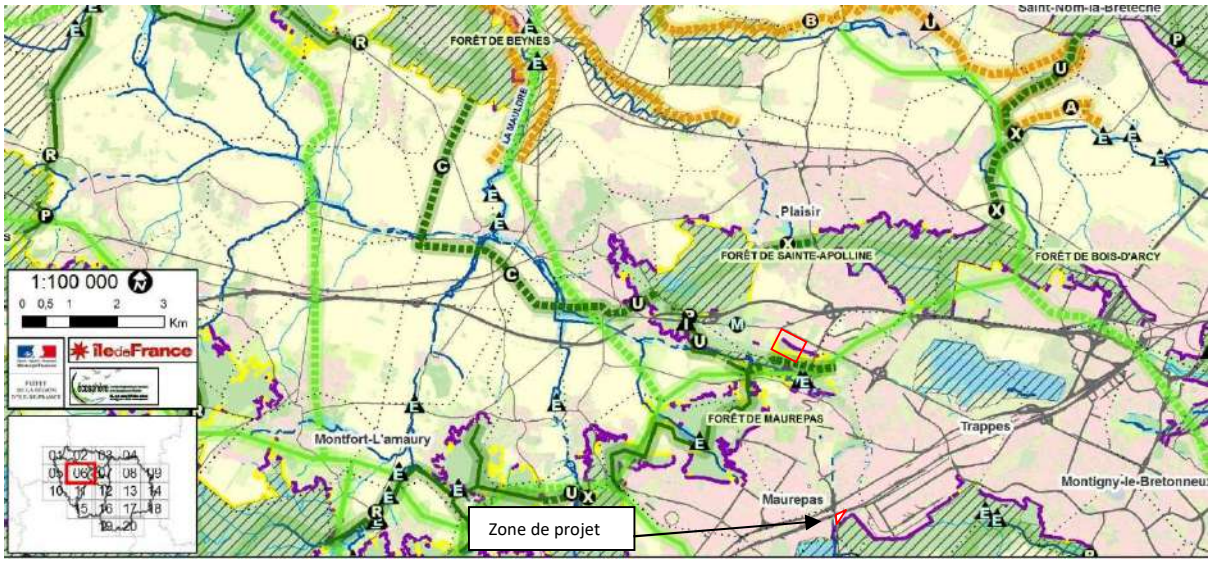

Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la région Ile-de-France

Enjeu/impact

La Trame verte et bleue ne présente pas d'enjeu. Elle n'affecte aucun corridor biologique et aucun réservoir de biodiversité. Par conséquent, le projet n'aura pas d'impact sur cette trame verte et bleue.

Eviter

Il n'est pas nécessaire d'éviter.

Réduire

Il n’est pas nécessaire de réduire.

Compenser

Il n’est pas nécessaire de compenser.

En appliquant la séquence ERC, l’impact du projet sur la trame verte et bleue sera nul.

Légende de la carte des composantes de la trame verte et bleue d'Ile-de-France 2013

6 - Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 – Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes

6 RESULTATS DES INVENTAIRES REALISES AU COURS DE LA JOURNEE DU 1ER DECEMBRE

6.1 Les habitats

Un inventaire des espèces végétales et des habitats a été réalisé sur l'ensemble de la zone de projet.

Les habitats identifiés sont les suivants :

- EUNIS J1.6 - Surface remblayée et régalée et stockage des produits de démolition triés
- EUNIS I1.53 - Friche (anciennes pelouses des espaces verts)
- EUNIS FA.4 - Haie d'espèces indigènes pauvre en espèces
- EUNIS FB.32 Plantations d'arbustes ornementaux
- EUNIS J4.1 - Surface imperméabilisée des anciennes voies

Ces habitats résultent de l'abandon de l'entretien des espaces verts. Par ailleurs, bien que la démolition de l'entrepôt ait respecté les espaces verts, ces derniers ont vu une modification de leur structure végétale. Leurs fonctionnalités écologiques sont très faibles.

Il faut rappeler que les espaces verts sont aujourd'hui des espaces qui ont évolué en friche et qu'ils protègent bien souvent des réseaux. L'extraction des réseaux a conduit à dégrader ces espaces verts comme le montre les photos placées en annexe.

Les plantations d'arbustes ornementaux et la pelouse urbaine n'apportent pas de plus-value écologique.

Ces habitats ont fait l'objet d'une cartographie (voir carte des habitats en annexe).

Les habitats ne figurent pas parmi les habitats déterminants de ZNIEFF.

Les habitats ne présentent pas d'enjeu face au projet

6.2 La flore

Parmi les 49 espèces identifiées (cf. annexe), 98% des espèces végétales sont très très communes à très communes.

Tableau de distribution par classe de rareté régionale

CCC	CC	AR
42	6	1
86%	12%	2%

Spectre de rareté régionale des espèces végétales observées dans la zone de projet

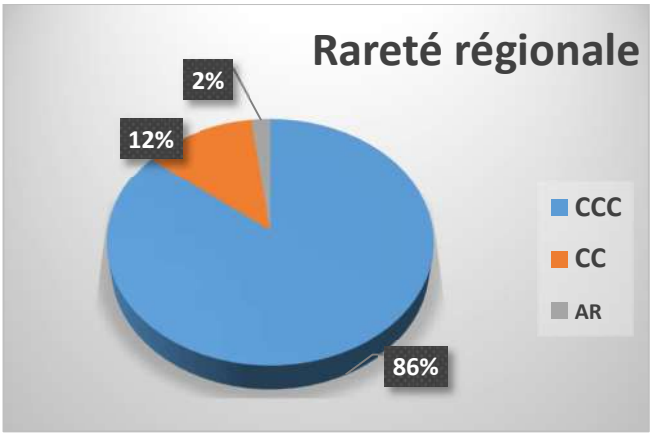

La seule espèce rare relevée est l**e Séneçon du Cap qui est aussi** une espèce invasive. Cette espèce est très peu présente sur le site.

Les espèces exotiques observées sur le site résultent des plantations des espaces aménagés réalisés à la suite de l'ancienne construction actuellement démolie.

Ces arbustes n'apportent pas de commentaires particuliers. Ils accueillent une très faible biodiversité.

Discussion

- Aucune espèce n'est déterminante de ZNIEFF
- La plupart des espèces sont communes (98%).
- Aucune des espèces n'est protégée au niveau régional et national.
- Aucune des espèces ne figure sur la liste de l'annexe II de l'arrêté de 2008-2009 et notice de 2017 sur la caractérisation des sols à zone humide.
- Aucune espèce n'est menacée de disparition.

La flore ne représente pas d'enjeu face au projet. L'impact sera donc très faible à nul

6.3 Les oiseaux

La base de données ile de France .org donne 136 espèces d'oiseaux présentes sur la commune d'Elancourt.

Les 39 espèces d'oiseaux nicheurs certains sont : Accenteur mouchet, Bergeronnette grise et des ruisseaux, Canard colvert, Chardonneret élégant, Corneille noire, Corbeau freux, Cygne tuberculé, Epervier d'Europe, Etourneau sansonnet, Faisan de Colchide, Faucon crécerelle, Fauvette à tête noire, Foulque macroule, Gallinule poule d'eau, Geai des chênes, Grèbe huppé, Grive draine, Hirondelle de fenêtre, Linotte mélodieuse, Martinet noir, Merle noir, Mésange bleue, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Moineau domestique, Pic noir, Pie bavarde, Pigeon biset domestique, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Rouge-gorge familier, Rougequeue noir, Roitelet huppé, Sittelle torchepot, Tourterelle turque, Troglodyte mignon et Verdier d'Europe.

Parmi ces espèces, Bergeronnette des ruisseaux, Canard colvert, Cygne tuberculé, Foulque macroule, Gallinule poule d'eau, Grèbe huppé, Grive draine, Hirondelle de fenêtre, Linotte mélodieuse, Martinet noir, Merle noir, Mésange bleue, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Moineau domestique, Pic noir, Pie bavarde, Pigeon biset domestique, Pigeon ramier, Pinson des

arbres, Rouge-gorge familier, Rougequeue noir, Roitelet huppé, Sittelle torchepot, Tourterelle turque, Troglodyte mignon et Verdier d'Europe. ne peuvent nicher dans la zone de projet car elles sont strictement inféodées au milieu aquatique.

Le Corbeau freux est grégaire, il niche en colonie. L'espace de projet n'est pas un site favorable à cet oiseau.

Les arbres ne sont pas favorables à l'établissement de nid sauf le Pigeon ramier ou le Pigeon biset. A noter que ces arbres relativement jeunes, ne présentent pas les caractéristiques pour une quelconque nidification de pics.

Les autres espèces sont des oiseaux anthropiques des parcs et des jardins.

Les relevés des oiseaux effectués sur le site au cours de la journée du 1er décembre ont permis de mettre en évidence les espèces suivantes : Pigeon ramier, Pigeon biset domestique, Etourneau sansonnet, Pie bavarde, Corneille noire.

La zone de projet, dépourvue d'habitats de qualité et de grandes surfaces ne permet pas aux oiseaux autres que les espèces ubiquistes urbaines de s'installer.

Enjeu/impact

La présence d'arbres et d'arbustes même exotiques apportent des lieux de nidification très faibles en l'absence de tranquillité. Ce sont les habitats des espèces anthropiques des parcs et jardins. Les habitats de reproduction sont quasi inexistants.

Selon les résultats apportés par la bibliographie et les observations, l'avifaune locale présente un enjeu très faible par rapport au projet. Par conséquent, l'impact du projet sera très faible.

Eviter

Le projet consiste à reconstruire un nouveau bâtiment sur un ancien bâtiment qui vient d'être démoli.

Les espaces verts de la zone de projet autour du bâtiment sont et seront en grande partie détruits. Ils présentent qu'un faible intérêt. L'évitement n'est pas requis avec ces faibles enjeux.

Réduire

La réduction porterait donc sur les zones à faible enjeu des espaces verts évolués en friche. Les friches autour de l'entrepôt ne permettent pas aux oiseaux de nidifier. Ce sont des espaces trophiques pour la plupart des espèces.

La réduction consiste à appliquer une mesure avant chantier : celle de recommander les travaux durant la période comprise entre mi-octobre et fin février. En appliquant cette recommandation, l'impact devient nul.

Aménager

Rappelons que les espaces verts occuperont près de la moitié (47%) de la surface en projet. Non seulement il s'agira d'un gain de surface mais le label BiodiverCity apportera la garantie de la mise en place d'une végétation de type indigène qui diffèrera de la végétation exotique actuelle.

Les aménagements paysagers apporteront un impact positif par la création de nouveaux habitats favorables à la ressource trophique aux oiseaux et à leur nidification.

Compenser

Puisque l'impact est nul après réduction. La compensation ne s'applique pas car les aménagements apporteront un gain de biodiversité.

L'impact du projet sur l'avifaune sera donc très faible à nul

6.4 Les mammifères

La base de données d'Ile-de-France .org donne 14 espèces de Mammifères présentes sur la commune d'Elancourt.

Les 14 espèces sont : Blaireau européen, Campagnol des champs, Chevreuil européen, Ecureuil roux, Fouine, Hérisson d'Europe, Lapin de Garenne, Mulot sylvestre, Musaraigne indéterminée, Ragondin, Rat surmulot, Renard roux et Taupe d'Europe.

Toutes ces espèces sont ubiquistes hormis le Ragondin qui affectionne les rivières et les cultures proches.

Les traces, les laissées ou les autres signes de présence de mammifères n'ont été été observées sur le site.

Les clôtures et le faible intérêt de la zone de projet ne permet pas leur présence sur le site. Le Bois de la Défonce tout proche assure les gîtes de reproduction et la ressource trophique des mammifères.

Enjeu/impact

L'enjeu des mammifères est très faible. L'impact sera aussi très faible.

Eviter

Les mammifères présents sur la commune sont des espèces à large spectre spatial cependant, le site ne permettra pas de les accueillir en raison de la forte activité durant l'exploitation et surtout le maque d'habitat favorables.

Réduire

La réduction ne s'applique pas.

Aménager

Rappelons que les espaces verts occuperont près de la moitié (47%) de la surface en projet. Non seulement il s'agira d'un gain de surface mais le label BiodiverCity apportera la garantie de la mise en place de mesures favorables aux passages et à l'installation de la petite faune.

Compenser

La compensation ne s'applique pas.

L'impact du projet sur les mammifères sera donc très faible

6.5 Les Chauves-souris

La base de données ile de France .org ne recense pas de chauves-souris sur la commune d'Elancourt.

Le site ne présente aucune cavités naturelles ou artificielles pour que des chauves-souris s'installent. Le seul rôle que peut jouer la zone de projet est la ressource trophique. Mais les boisements proches

sont des lieux de reproduction et des lieux de ressources trophiques bien plus favorables que ceux de la zone de projet. Par conséquent, le site ne sera pas privilégié par les chauves-souris ;

Enjeu/impact

L'enjeu est très faible. L'impact sera aussi faible.

Eviter

L'évitement n'est pas requis.

Réduire

Le nouveau bâtiment se substituera à l'ancien bâtiment et les espaces verts joueront un rôle d'espace trophique. Il n'y a pas lieu vu le faible enjeu à réduire l'impact.

Aménager

Rappelons que les espaces verts occuperont près de la moitié (47%) de la surface en projet. Non seulement il s'agira d'un gain de surface mais le label BiodiverCity apportera la garantie de la mise en place de différents biotopes favorables au développement de plusieurs espèces animales.

Compenser

Puisque l'impact est nul après réduction. La compensation ne s'applique pas.

L'impact du projet sur les chauves-souris sera donc très faible à nul

6.6 Les reptiles

La base de données Ile-de-France .org recense des reptiles sur la commune d'Elancourt.

Deux espèces sont inventoriées : La Tortue de Floride et le Lézard des murailles.

La Tortue de Floride est une espèce aquatique qui ne peut être présente sur le site de projet par absence d'habitats aquatiques et amphibies.

Le Lézard des murailles est une espèce commune et pionnière des habitats ensoleillés. Cette espèce colonise assez régulièrement les espaces verts ensoleillés, les murets et les zones gravillonnaires. C'est une espèce potentielle qui peut coloniser les nouveaux espaces verts.

6.7 Les batraciens

La base de données Ile-de-France .org recense des batraciens sur la commune d'Elancourt.

Quatre espèces sont inventoriées : la Grenouille verte et une autre grenouille, la Grenouille rieuse et le Crapaud commun. L'absence de d'habitats aquatiques et marécageux empêche l'accomplissement du cycle de vie de ces batraciens.

L'impact du projet sur les reptiles et les batraciens sera donc très faible à nul

6.8 Les insectes

La base de données ile de France .org donne 32 espèces de **Rhopalocères** présentes sur la commune d'Elancourt.

Amaryllis (*Pyronia tithonus*) Némusien (Ariane) (Lasiommata maera)

Aurore (Anthocharis cardamines)
Azuré des nerpruns (Celastrina argiolus)
Belle Dame (Vanessa cardui)
Brun des pélargoniums (Cacyreus marshalli)
Carte géographique (Araschnia levana)
Citron (Gonepteryx rhamni)
Collier de corail (Aricia agestis)
Cuivré commun (Lycaena phlaeas)
Demi-deuil (Melanargia galathea)
Flambé (Iphiclides podalirius)
Grand Mars changeant (Apatura iris)
Grande Tortue (Nymphalis polychloros)
Hespérie de l'alcée (Grisette) (Carcharodus alceae)
Mégère (Satyre) (Lasiommata megera)
Myrtil (Maniola jurtina)
Paon du jour (Aglais io)
Petit Mars changeant (Apatura ilia)
Petite Tortue (Aglais urticae)
Piéride de la moutarde (Leptidea sinapis)
Piéride de la rave (Pieris rapae)
Piéride du chou (Pieris brassicae)
Piéride du navet (Pieris napi)
Pieris indéterminé (Pieris sp.)
Procris (Fadet commun) (Coenonympha pamphilus)
Robert-le-diable (C-blanc) (Polygonia c-album)
Souci (Colias crocea)
Tabac d'Espagne (Argynnis paphia)
Tircis (Pararge aegeria)
Tristan (Aphantopus hyperantus)
Vulcain (Vanessa atalanta)

Selon, MARI A. (coord.), HOUARD X., LUQUET G., MANIL L. et MARI A., 2019*, une espèce est déterminante e ZNIEFF, il s'agit du Grand Mars changeant. Cette espèce plutôt inféodée aux boisements humides ne peut en aucun cas venir sur le site pour jouir d'un quelconque rôle fonctionnel.

(*) - Actualisation de la liste des espèces de Lépidoptères déterminantes de Znieff en région Île-de-France. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie – Conseil scientifique régional du patrimoine naturel – Office pour les insectes et leur environnement. 12 p.

Les autres espèces signalées sur la commune ne sont pas des espèces figurant sur la liste déterminante des ZNIEFF.

- **Une seule espèce de Rhopalocères est déterminantes de ZNIEFF mais non potentielle sur le site. Aucune espèce n'est protégée (nationale et régionale).**

Tableau des espèces Rhopalocères et Zygènes déterminantes de Znieff (actualisation 2017)

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indices Liste Rouge IDF 2016	Nourriture de la chenille	Seuil effectif
Hesperiidae	*Hesperia comma*	La Virgule	EN	Graminées (*Festuca, Nardus stricta*)	
	Thymelicus acteon	L'Hespérie du Chiendent	VU	Graminées (*Agropyron, Calamagrostis*)	
	Thymelicus lineola[2]	L'Hespérie du Dactyle	LC	Graminées diverses	≥ 10
	Carterocephalus palaemon	L'Hespérie du Brome	NT	Graminées (*Molinia, Calamagrostis…*)	
	Heteropterus morpheus	Le Miroir	NT	Graminées (*Molinia coerulea…*)	
	Erynnis tages	Le Point-de-Hongrie	LC	Légumineuses (*Hippocrepis, Lotus, Coronilla*)	
	Pyrgus malvae	L'Hespérie de la Mauve	LC	Rosacées (*Potentilla, Filipendula…*)	
	Spialia sertorius	L'Hespérie des Sanguisorbes	VU	*Sanguisorba minor*	
Lycaenidae	*Lycaena dispar*	Le Cuivré des marais	EN	Oseilles	
	Lycaena tityrus	L'Argus myope	VU	Principalement *Rumex acetosa*	
	Cupido minimus	L'Argus frêle	NT	*Anthyllis* et parfois d'autres Fabacées	
	Cyaniris semiargus	Le Demi-Argus	EN	*Trifolium* et parfois d'autres Fabacées	
	Glaucopsyche alexis	L'Azuré des Cytises	NT	Légumineuses diverses	
	Lysandra bellargus	Le Bel-Argus	VU	*Hippocrepis* et parfois d'autres Fabacées	
	Lysandra coridon	L'Argus bleu-nacré	LC	*Hippocrepis*	
	Plebejus argus	L'Azuré de l'Ajonc	VU	Légumineuses, Helianthèmes, Bruyères	
	Plebejus argyrognomon	L'Azuré des Coronilles	VU	*Coronilla varia* et parfois *Astragalus*	
	Pseudophilotes baton	L'Azuré du Thym	CR	Thyms et parfois autres Lamiacées	
	Satyrium w-album	La Thécla de l'Orme	LC	Ormes	
Nymphalidae	*Apatura ilia*[1]	Le Petit Mars changeant	LC	Peupliers, Saules	
	Apatura iris	Le Grand Mars changeant	LC	Saules et parfois Peupliers	
	Argynnis adippe	Le Moyen Nacré	VU	Violettes	
	Argynnis aglaja	Le Grand Nacré	NT	Violettes	
	Boloria dia[2]	La Petite Violette	NT	Violettes	≥ 10
	Boloria selene	Le Petit Collier argenté	EN	Violettes	
	Brenthis ino	Le Nacré de la Sanguisorbe	VU	*Filipendula ulmaria, Sanguisorba*	
	Limenitis camilla[2]	Le Petit Sylvain	LC	Chèvrefeuilles	≥ 10
	Limenitis populi[2]	Le Grand Sylvain	CR	Trembles et parfois autres Peupliers	
	Melitaea athalia	La Mélitée du Mélampyre	LC	*Melampyrum, Plantago, Veronica*	
	Melitaea cinxia	La Mélitée du Plantain	LC	Plantains et parfois Véroniques	
	Melitaea phoebe	La Mélitée des Centaurées	CR	Centaurées, Cirses, Bardanes, Plantain	
	Arethusana arethusa	Le Mercure	EN	Graminées diverses	
	Aphantopus hyperantus[2]	Le Tristan	LC	Graminées diverses	≥ 10
	Coenonympha arcania	Le Céphale	NT	Graminées diverses	
	Melanargia galathea[3]	Le Demi-deuil	LC	Graminées (Poacées)	≥ 20
	Hipparchia fagi	Le Sylvandre	LC	Graminées diverses	
	Hipparchia statilinus	Le Faune	CR	Graminées	
Papilionidae	*Iphiclides podalirius*[1]	Le Flambé	NT	Prunelliers, arbres fruitiers	
Pieridae	*Colias alfacariensis*[3]	Le Fluoré	NT	*Hippocrepis comosa* et autres Fabacées	≥ 10
	Leptidea sinapis[2]	La Piéride du Lotier	LC	Légumineuses	≥ 10
Riodinidae	*Hamearis lucina*	La Lucine	VU	*Primula*, loc. *Lysimachia*	
Zygaenidae	*Rhagades pruni*	La Turquoise du Prunellier	EN	Surtout *Prunus* mais assez polyphage	
	Zygaena carniolica	La Zygène du Sainfoin	VU	*Onobrychis* et *Lotus, Anthyllis, Dorycnium*	
	Zygaena ephialtes[1]	La Zygène de la Coronille	VU	*Coronilla, Hippocrepis*	
	Zygaena fausta	La Zygène de la Petite-Coronille	VU	*Coronilla minima, C. vaginalis, C. coronata*	
	Zygaena transalpina[1]	La Zygène de l'Hippocrépide	LC	*Hippocrepis, Lotus*, parfois *Astragalus*	
	Zygaena trifolii	La Zygène des prés	DD	*Lotus*	
	Zygaena viciae	La Zygène de la Jarosse	DD	*Vicia, Lathyrus*, parfois *Lotus* et autres Fabacées	

Déterminantes sous conditions :
[1] observation répétée plusieurs années sur la station
[2] en association avec une autre espèce déterminante et soumis à seuil d'effectif (à partir de 10 individus)
[3] en association avec une autre espèce déterminante et soumis à seuil d'effectif (à partir de 20 individus)

La base de données Ile de France .org consigne 7 espèces d'Odonates présentes sur la commune d'Elancourt.

L'absence de milieux humides sur le site entraine une absence totale des odonates sur le site de projet.

- **Les odonates ne peuvent se développer sur le site par absence d'habitats favorables**

La base de données ile de France .org donne 1 espèce d'Orthoptères présente sur la commune d'Elancourt. Il s'agit de la Sauterelle verte.

Selon : GADOUM S., HOUARD X., LUQUET G. et MARI A., 2019. Actualisation de la liste des espèces d'Orthoptères déterminantes de Znieff en région Île-de-France. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie – Conseil scientifique régional du patrimoine naturel – Office pour les insectes et leur environnement. 12 p.

Sa présence potentielle est relativement faible.

- **Cette espèce n'est ni déterminante de ZNIEFF, ni protégée.**

Enjeu sur les insectes

La période n'a pas permis d'apporter des observations compte tenu de la saison non adaptée à leurs observations. Compte tenu du site, il n'est pas attendu un peuplement d'insectes sensibles ou patrimonial.

- **L'enjeu potentiel est faible sur le peuplement d'insectes.**

Eviter

Pas d'évitement

Réduire

Pas de réduction

Compenser

Pas de compensation

Aménagement

Les aménagements prévus seront en partie très favorables aux peuplements d'insectes surtout si les espèces végétales choisies dans le cadre de l'aménagement des espaces verts sont des espèces non exotiques.

Rappelons que les espaces verts occuperont près de la moitié (47%) de la surface en projet. Ces aménagements, porteurs de plusieurs types d'habitats, seront favorables à l'installation des guildes d'insectes pollinisateurs (papillons, hyménoptères, diptères), des insectivores (micromammifères, oiseaux, chauves-souris) et dans une moindre mesure les rapaces venant du bois situé à proximité. La nouvelle strate herbacée pourra donc accueillir des sauterelles et des criquets, alors que les habitats aujourd'hui ne le permettent pas.

6 - Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.2 – Les incidences du projet identifiées au 6.1 du CERFA sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Non

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – Inventaire de la flore observée 22
ANNEXE 2 – La zone de projet la plus proche des Zones Naturelles d'intérêt Faunistique, Floristique et Ecologique ZNIEFF de type 1 et ZNIEFF de type 2 24
ANNEXE 3 - La zone de projet la plus proche des sites Natura 2000 de la Directive Oiseaux e de la Directive Habitat 24
ANNEXE 4 – La zone de projet à 3 km de la Réserve Naturelle Nationale 25
ANNEXE 5 – Les corridors biologiques en Ile de France 26
ANNEXE 6 – Les enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile-de-France 27
ANNEXE 7 - Carte de la végétation 29

ANNEXE 1 – Inventaire de la flore observée

CD_REF (Taxref_7)	Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Qual.	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Cot. UICN France	Prot. - Dir. Hab. - CO. - EEE	Prot. Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	CO.	EEE	Dét. ZNIEFF 2016
2	***Arenaria serpyllifolia (Groupe)***	Sabline à feuilles de serpolet (Groupe)	Ind.	-	Val.	CCC	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
79783	***Acer pseudoplatanus L., 1753***	Erable sycomore	Nat. (E.)	N. D.	Val.	CCC	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
82757	***Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934***	Brome stérile	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
83653	***Arenaria serpyllifolia L., 1753***	Sabline à feuilles de serpolet	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
83912	***Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819***	Fromental élevé	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
85740	***Bellis perennis L., 1753***	Pâquerette vivace	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
87227	***Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788***	Calamagrostis epigéios	Ind.	-	Val.	CC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
87849	***Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792***	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
87930	***Cardamine hirsuta L., 1753***	Cardamine hérissée	Ind.	-	Val.	CC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
90017	***Cerastium glomeratum Thuill., 1799***	Céraiste aggloméré	Ind.	-	Val.	CC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
91289	***Cirsium arvense (L.) Scop., 1772***	Cirse des champs	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
91430	***Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838***	Cirse commun	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
91886	***Clematis vitalba L., 1753***	Clématite des haies	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
93023	***Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840***	Crépide capillaire	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
94207	***Dactylis glomerata L., 1753***	Dactyle aggloméré	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
94503	***Daucus carota L., 1753***	Carotte sauvage	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
96271	***Epilobium tetragonum L., 1753***	Epilobe à quatre angles	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
96749	***Erigeron canadensis L., 1753***	Vergerette du Canada	Nat. (E.)	-	Val.	CCC	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
99373	***Galium aparine L., 1753***	Gaillet gratteron	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
100052	***Geranium dissectum L., 1755***	Géranium découpé	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
100104	***Geranium molle L., 1753***	Géranium à feuilles molles	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
100142	***Geranium robertianum L., 1753***	Géranium herbe-à-Robert	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
100310	***Glechoma hederacea L., 1753***	Lierre terrestre	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
100787	***Hedera helix L., 1753***	Lierre grimpant	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
101300	***Heracleum sphondylium L., 1753***	Berce commune	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-

CD_REF (Taxref_7)	Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Qual.	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Cot. UICN France	Prot. - Dir. Hab. - CO. - EEE	Prot. Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	CO.	EEE	Dét. ZNIEFF 2016
103316	***Hypericum perforatum L., 1753***	Millepertuis perforé	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
103375	***Hypochaeris radicata L., 1753***	Porcelle enracinée	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
108351	***Mercurialis annua L., 1753***	Mercuriale annuelle	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
112550	***Pastinaca sativa L., 1753***	Panais cultivé	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
113474	***Picris hieracioides L., 1753***	Picride fausse-éperviaire	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
113893	***Plantago lanceolata L., 1753***	Plantain lancéolé	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
113904	***Plantago major L., 1753***	Grand plantain	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
114114	***Poa annua L., 1753***	Pâturin annuel	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
114332	***Poa pratensis L., 1753***	Pâturin des prés	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
115624	***Potentilla reptans L., 1753***	Potentille rampante	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
117201	***Ranunculus repens L., 1753***	Renoncule rampante	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
119550	***Rumex obtusifolius L., 1753***	Oseille à feuilles obtuses	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
122101	***Sedum acre L., 1753***	Orpin acre	Ind.	-	Val.	CC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
122630	***Senecio inaequidens DC., 1838***	Séneçon du Cap	Nat. (S.)	-	Val.	AR	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
122745	***Senecio vulgaris L., 1753***	Séneçon commun	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
124233	***Sonchus asper (L.) Hill, 1769***	Laiteron rude	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
125014	***Stellaria media (L.) Vill., 1789***	Mouron des oiseaux	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
30	***Taraxacum ruderalia (Groupe)***	Pissenlit commun (Groupe)	Ind.	-	Val.	CC	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
127439	***Trifolium pratense L., 1753***	Trèfle des prés	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
127454	***Trifolium repens L., 1753***	Trèfle blanc	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
128268	***Urtica dioica L., 1753***	Grande ortie	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
128660	***Verbascum thapsus L., 1753***	Molène bouillon-blanc	Ind.	-	Val.	CC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
128956	***Veronica persica Poir., 1808***	Véronique de Perse	Nat. (E.)	-	Val.	CCC	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
129298	***Vicia sativa L., 1753***	Vesce cultivée	Ind.	-	Val.	CCC	LC	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE 2 – La zone de projet la plus proche des Zones Naturelles d'intérêt Faunistique, Floristique et Ecologique ZNIEFF de type 1 et ZNIEFF de type 2

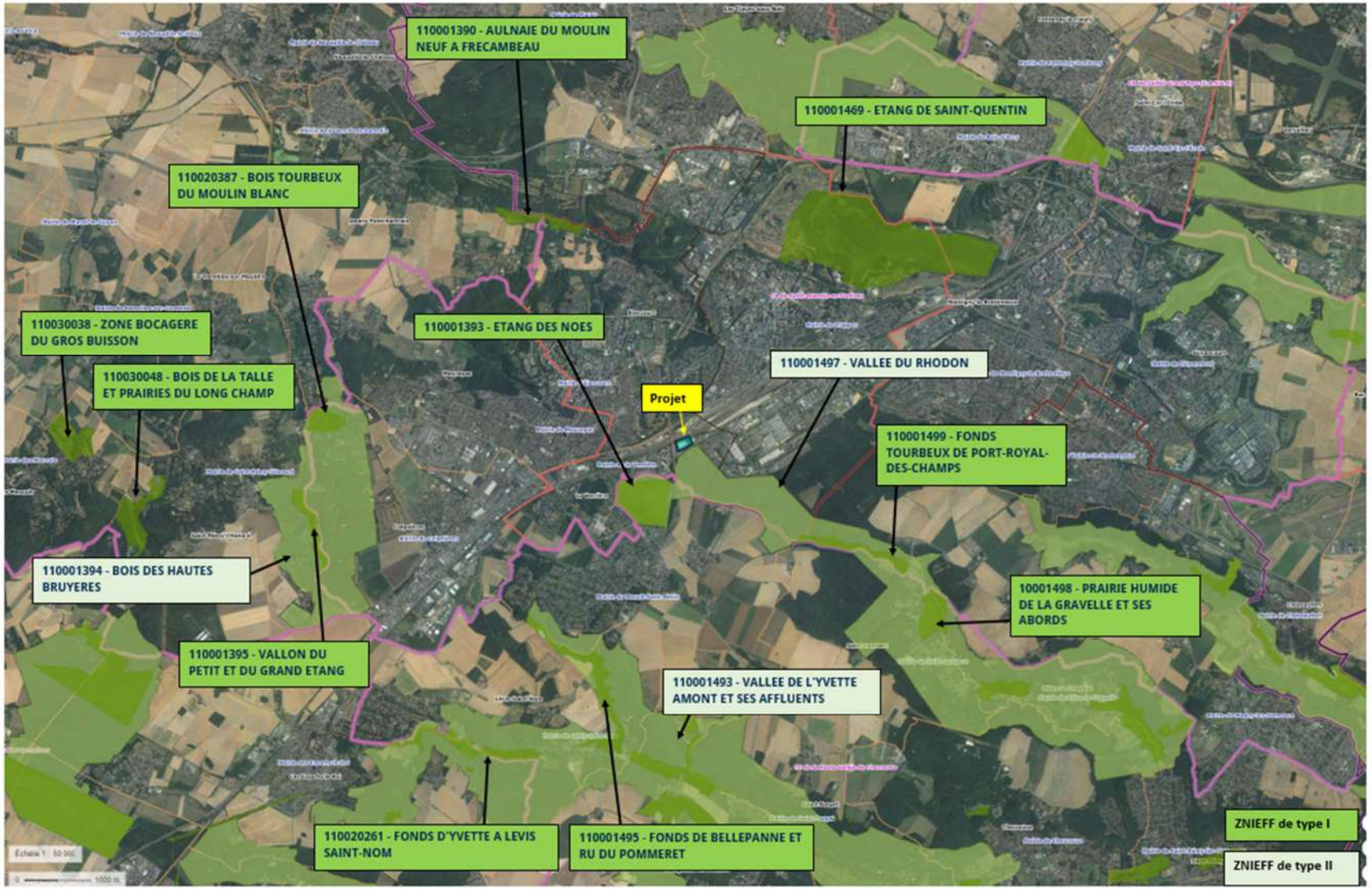

ANNEXE 3 - La zone de projet la plus proche des sites Natura 2000 de la Directive Oiseaux e de la Directive Habitat

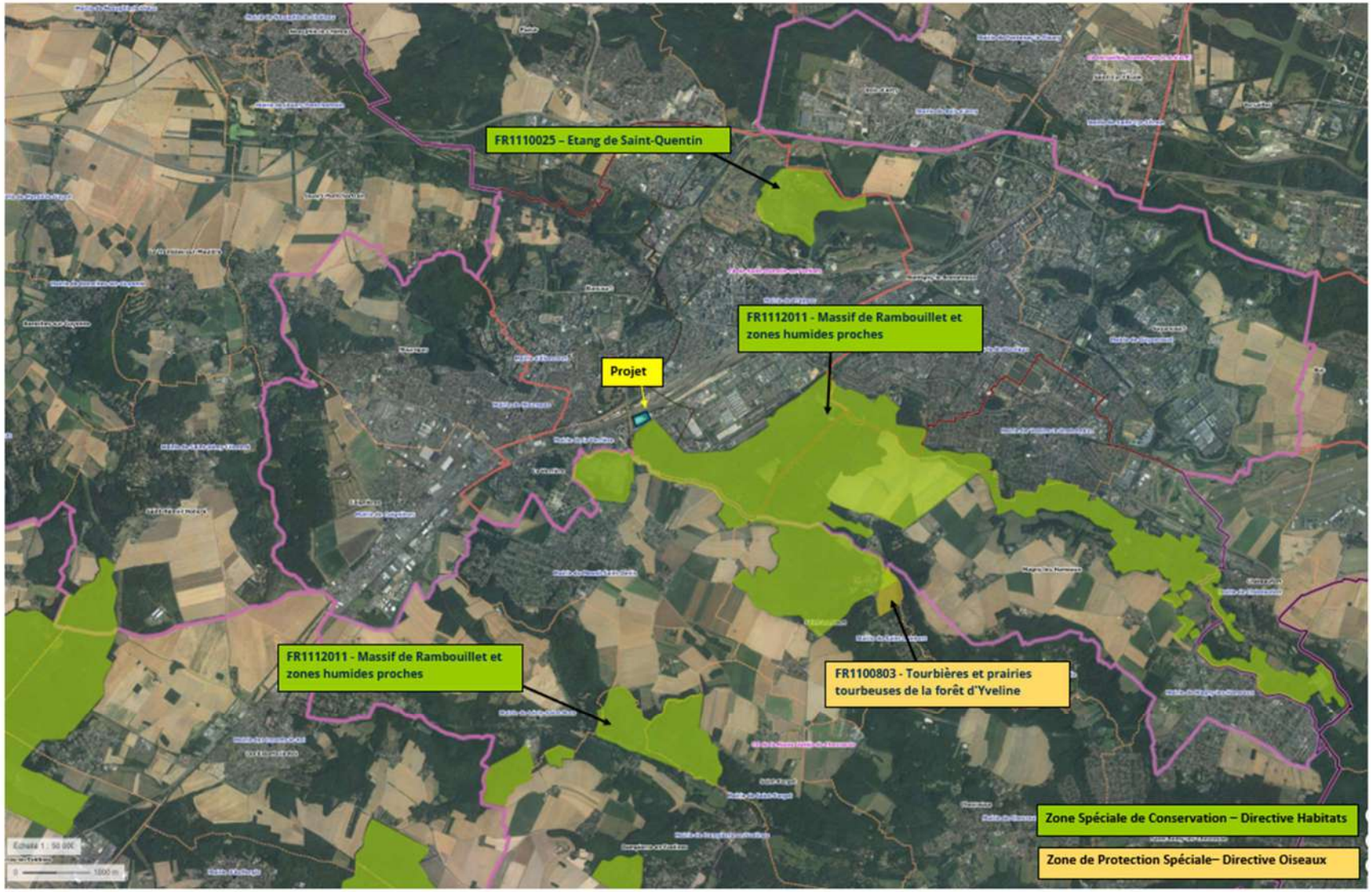

ANNEXE 4 – La zone de projet à 3 km de la Réserve Naturelle Nationale

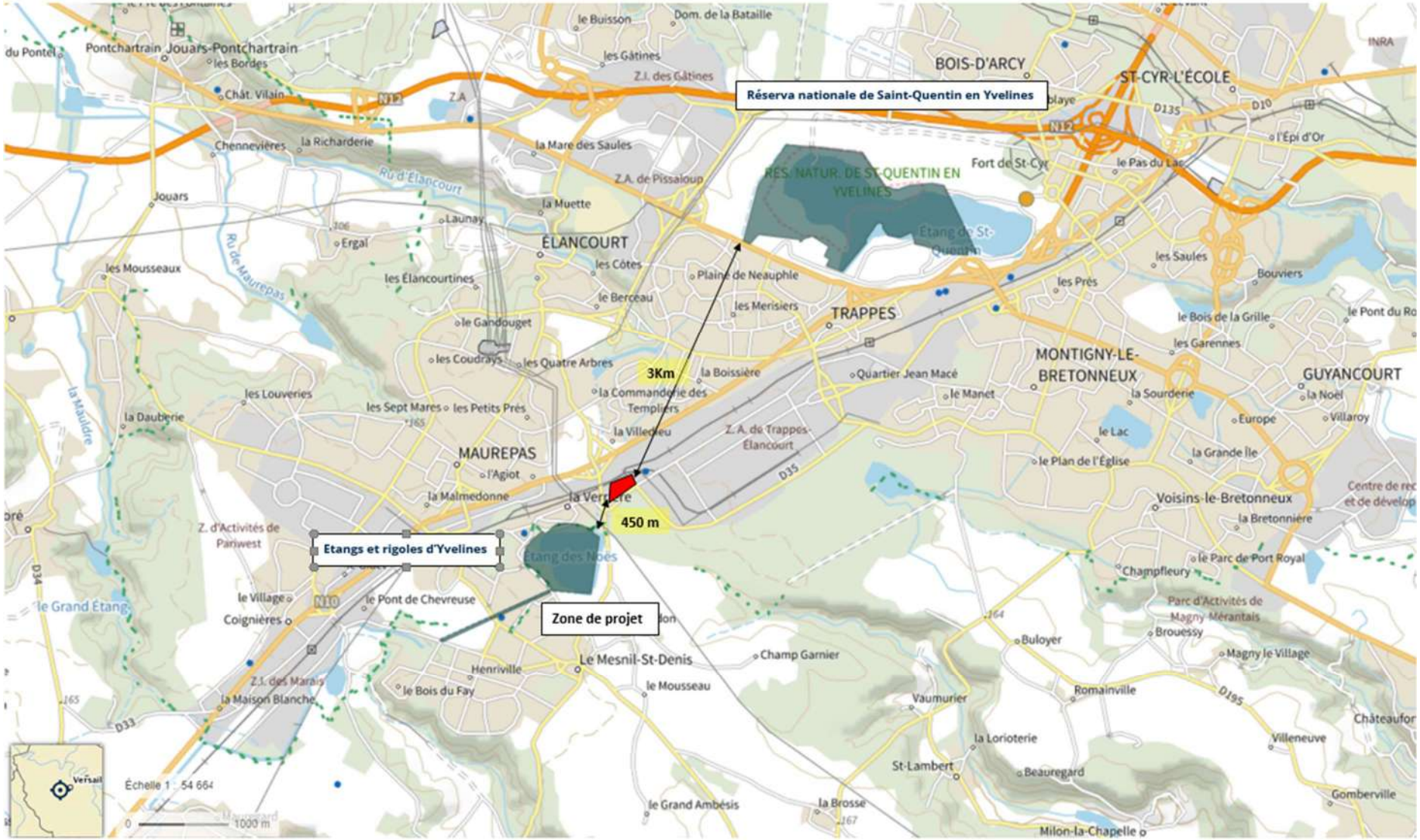

ANNEXE 5 – Les corridors biologiques en Ile de France

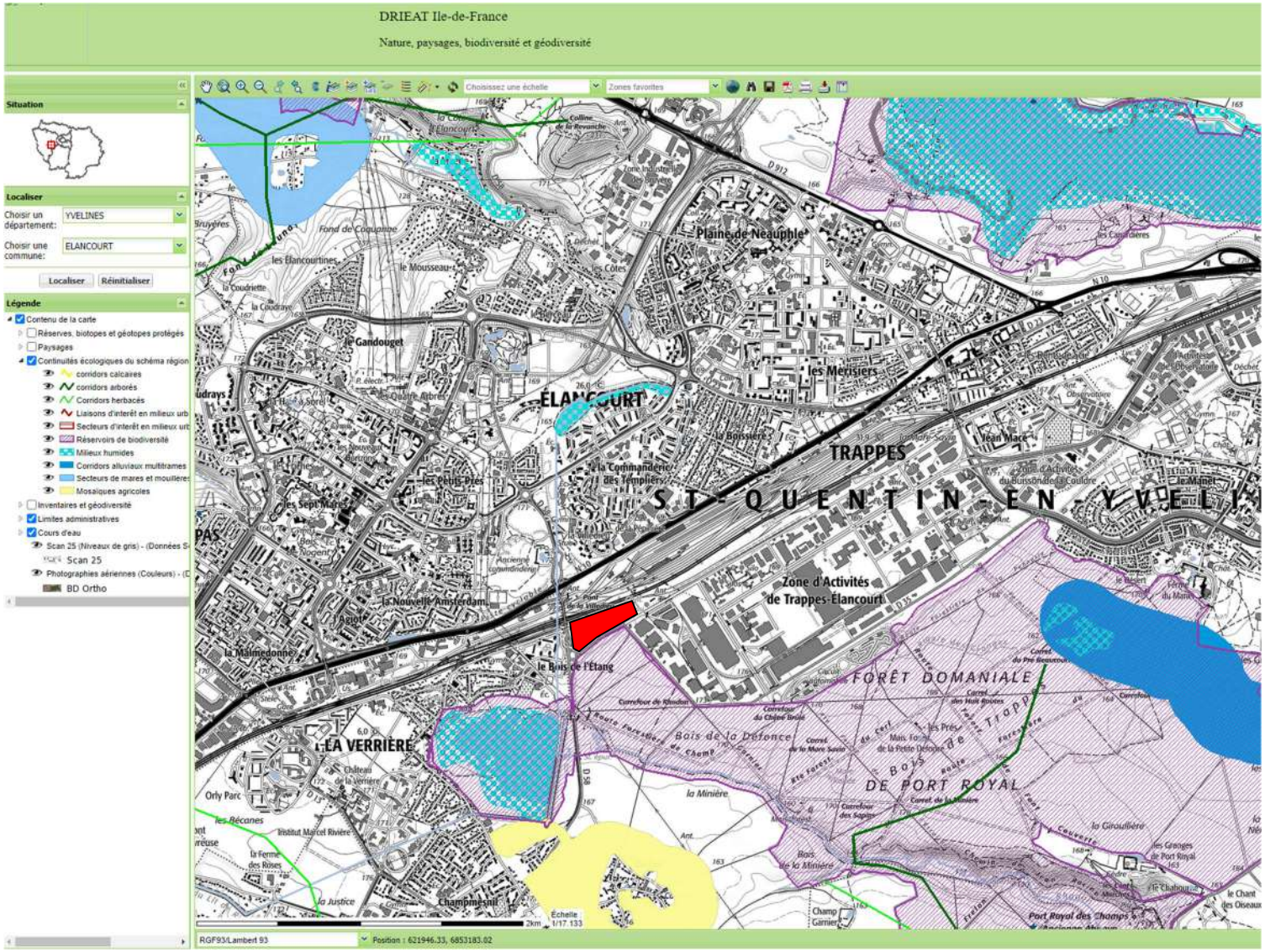

ANNEXE 6 – Les enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile-de-France

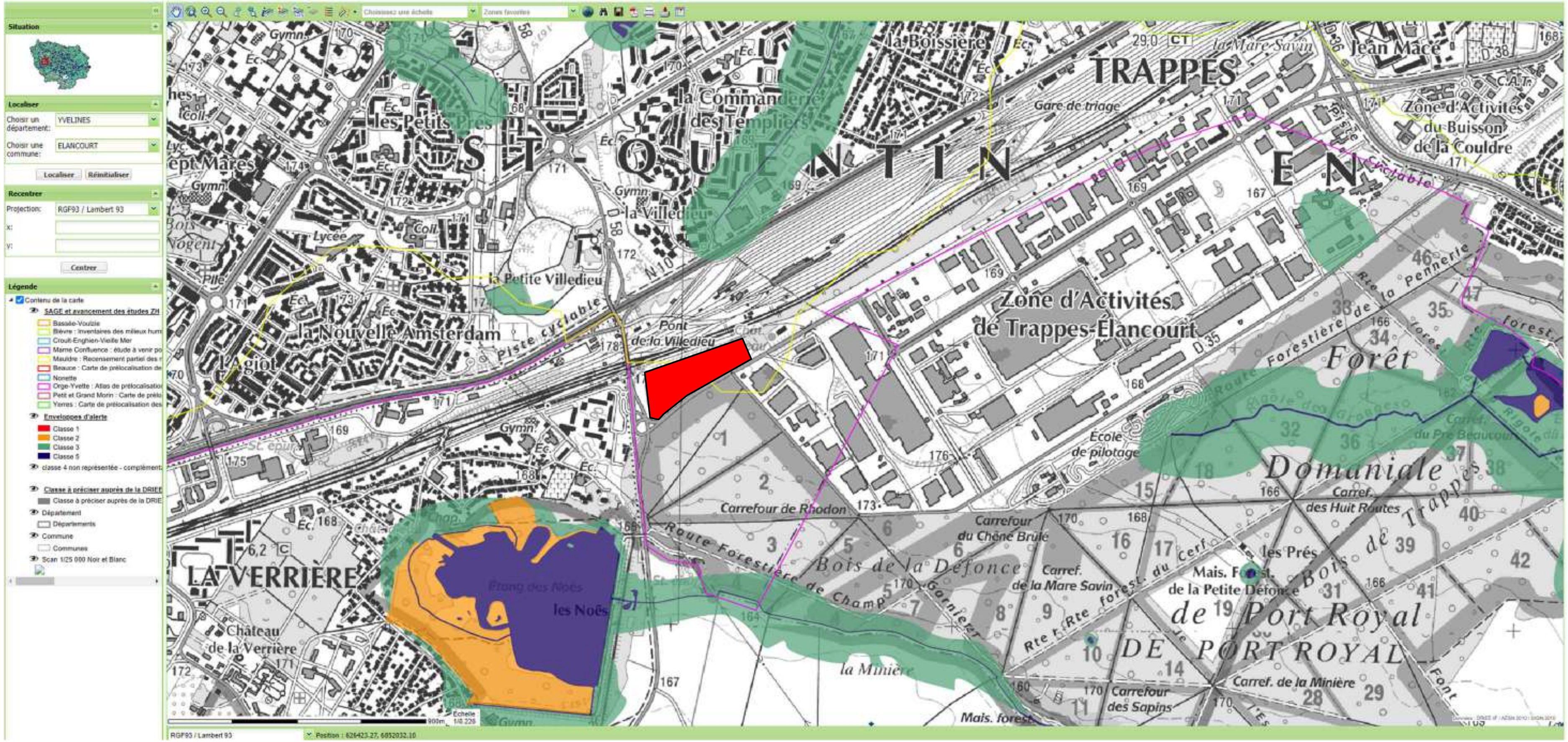
Situation
Localiser
YVELINES
ELANCOURT
Localiser
Réinitialiser
Recentrer
Projection:
RGF93 / Lambert 93
Centrer
Légende
Enveloppes d'alerte
Classe 1
Classe 2
Classe 3
Classe 5
TRAPPES
S T - Q U E N T I N - E N
la Boissière
la Commanderie des Templiers
les Petits Prés
la Villedieu
la Petite Villedieu
la Nouvelle Amsterdam
Pont de la Villedieu
Zone d'Activités de Trappes-Élancourt
Zone d'Activités du Buisson de la Couldre
Gare de triage
Jean Macé
LA VERRIÈRE
Château de la Verrière
les Noës
Carrefour de Rhodon
Carrefour du Chêne Brûlé
Bois de la Défonce
Forêt Domaniale de Port Royal
DE PORT ROYAL
Carref. des Huit Routes
Carref. de la Mare Savin
Carref. de la Minière
Carrefour des Sapins
la Minière
École de pilotage
les Prés
Route Forestière de Champ Garnier
Piste cyclable

ANNEXE 7 - Carte de la végétation

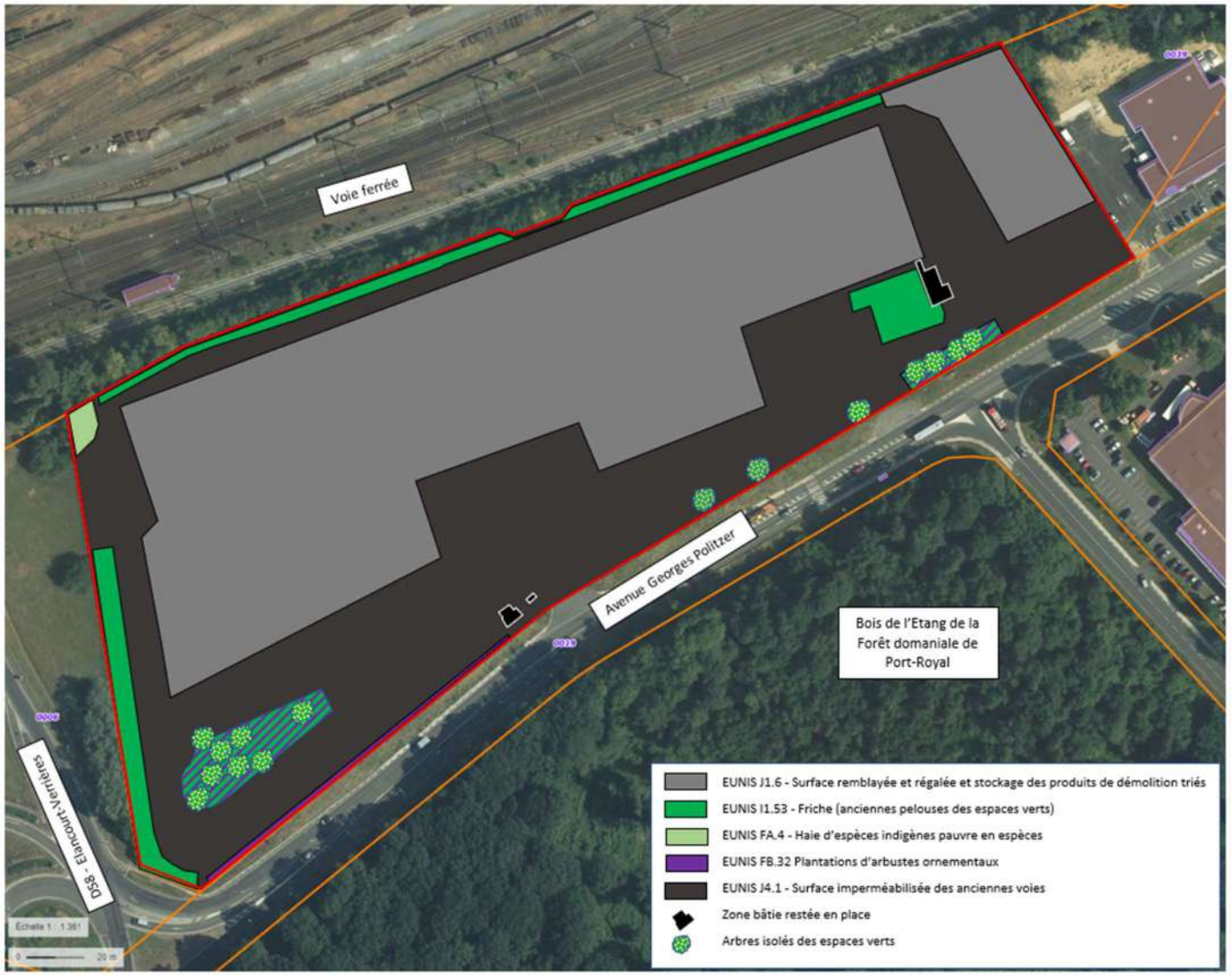

1 – Arbres fruitiers sur ancien espace vert évolué en friche le long de la route

2 – Ancienne pelouse évoluée en friche rudérale

3 – Friche linéaire sur ancien espace vert fauché en bordure d'une haie externe à la zone de projet (talus de la voie ferroviaire)

4 – Surface récemment régalée au sol nu

5 – Physionomie de la friche rudérale sur une ancienne pelouse urbaine

6 – Aménagement technique alternant avec les anciennes pelouses urbaines

7 – Physionomie de la zone de démolition avec tri des matériaux inertes

8 - Espace vert arbustif et arborescent à Erables sycomore

9 – Haie exotique en bordure de route caractérisant l'aire de stationnement

10 – Physionomie de la zone de démolition - Secteur Nord-Est

11 – Physionomie de la zone de démolition - Secteur Nord-Ouest

12 – Friche sur ancien espace vert au sol retourné près de l'accès principal

Localisation des prises de vue